

*Bulletin de l'*  
**UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE**  
*Asbl*



**UNION DES ARTISTES**

98<sup>e</sup> ANNÉE

MAI  
Annuel

2025

Expéditeur: UAS - Rue du Marché aux Herbes 105 bte 33 - 1000 Bruxelles

Bureau de dépôt 1000 Bruxelles 1

# Editorial Mai 2025

Thibaut Delmotte et Julie Basecqz : Coprésident-es



Bientôt, dans 2 ans, nous fêterons les 100 ans de l'Union des Artistes. Malgré son âge, l'association continue à se moderniser. La preuve en est que vous n'êtes plus que 30 (sur plus de 800) à nous lire en format papier, nous sommes fier-es de cette évolution même si l'Union Des Artistes du Canada avait passé ce cap en 2015 ! La plupart d'entre vous nous lit maintenant sur internet, si vous nous lisez...

Nous sommes conscient-es que beaucoup de mails peuvent polluer votre boîte, mais prenez le temps car des informations importantes s'y glissent.

Pour rappel, vous pouvez aussi prendre de nos nouvelles via Facebook, Instagram, et le site internet grâce à notre nouvelle employée Isabelle Dro, responsable de la communication et de la représentation de l'Union à l'extérieur. Tout comme Frédéric Van Linthout, notre coordinateur ([info@uniondesartistes.be](mailto:info@uniondesartistes.be)), elle est joignable par e-mail : [communication@uniondesartistes.be](mailto:communication@uniondesartistes.be).

Cette année, lors de l'Assemblée Générale, trois administrateurs sortants ont été réélus pour un mandat de 3 ans : Florence Hebbelynck, Jérémie Petrus et Thibaut Delmotte.

Nous, Thibaut Delmotte et Julie Basecqz, sommes réélus à la coprésidence pour un an. Une place est toujours vacante au sein du Conseil d'Administration : nous sommes pour le moment au nombre de 13, et une 14<sup>e</sup> place est libre, avis aux intéressés pour l'année prochaine !

Comme chaque année, dans ce bulletin vous trouverez un résumé de l'AG pour celles et ceux qui étaient absents, et les informations essentielles de notre ASBL : les fonds existants, les nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue, nos hommages aux membres qui nous ont quitté, le résumé des stages passés et à venir, ainsi que les avantages de l'Union dont vous ne profitez peut-être pas assez ?

Soyez aussi bien attentif-ves tout au long de l'année à nos newsletters qui vous donnent des informations importantes afin de ne pas passer à côté de certaines séances d'infos que nous organisons de temps en temps pour répondre à vos questions !

Et pour finir, si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à payer votre cotisation qui nous aide dans la gestion de l'ASBL.

Bonne lecture !

# Sommaire

Editorial Thibaut Delmotte & Julie Basecqz .....	1
--	---

## L'ASBL

Nouveaux membres .....	4
Naissances .....	6
Hommages .....	7
Conseil d'administration .....	9
Compte-rendu de l'AG 2025 au théâtre Les Tanneurs .....	10

## SOLIDARITÉ

Fonds Sparadrap - Fonds Norma Joossens .....	25
DAP Solidarity .....	26
Avantages offerts .....	27
La gratuité dans les théâtres .....	28

## ACTIVITÉS

Stages de l'Union et séances photo .....	29
--	----

## RÉALITÉS DU SECTEUR

Analyse de la Déclaration de Politique Communautaire .....	36
Encore toucher au statut ? Non, merci .....	37
Les jours non-indemnisables - Mise à jour indexée .....	38
Renouvellement des allocations de Travailleur·euse des Arts .....	42
Les Lignes rouges du secteur culturel .....	44

# *Nouveaux membres*

---



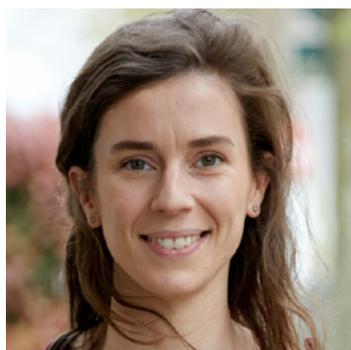
Jérémy BOOSTEN



Maïder DECHAMPS



Lydie DECOUVELAERE



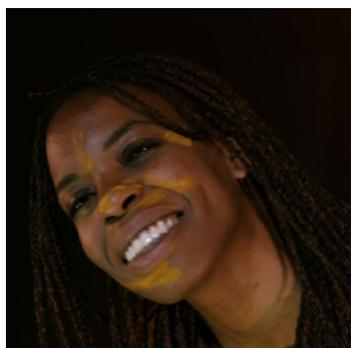
Julie DEVLAMINCQ



Ornella DIAZ



Dave DIMAK



Jessica FANHAN



Véronique FYON



Jonas JANS



Sarah JOSEPH



Caroline KEMPERNEERS



Christophe LAMBERT



Charlotte LEBLÉ



Damien LOCQUENEUX



Mathilde RAULT



Noé TEBOUL



Étienne VAN DER BELEN



Loïc VANDEN BEMDEN



Aline ZAHUI

# *Naissance*

Cette année, un seul bambin a rejoint le monde des artistes !

**Félix** fils de Mathilde Soudron et Benoît Janssens

Nous lui souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à ses parents.

# Homages

---

## Paul Dambermont,

Jean-Paul Dermont, de son nom de scène



Il avait soif de vivre, soif d'apprendre, soif de comprendre.

Il remontait toujours à l'origine, passionné d'étymologie.

Il m'a fait réfléchir, exercé mon cerveau et rempli mon cœur d'amour.

Il s'intéressait aux autres, à leurs racines, à leurs histoires.

Avec une conscience politique aiguë, il souffrait de plus en plus de voir le monde tel qu'il devenait.

Il ne se retrouvait plus dans ce monde où la culture semblait reléguée au second plan, où le bruit couvrait si souvent le chant des mots.

Il déplorait de voir notre peuple glisser vers le béotisme, et s'inquiétait de la place laissée aux artistes.

Il était drôle, ne se prenant jamais au sérieux.

Il adorait rendre hommage au terroir et faisait vivre le wallon avec tendresse et humour. Il aimait ses racines et savait les transmettre avec simplicité.

Pour moi, il a été un papa en or, un véritable humaniste, qui ne m'a jamais jugée, qui m'a laissée libre de mes choix tout en éclairant mon chemin.

Quand on est une petite fille et que son papa est comédien, on voudrait parfois le garder jalousement pour soi. Mais un comédien appartient un peu à tout le monde.

Petite, cela m'attristait parfois. Aujourd'hui, je comprends que c'était un don.

Mon père m'a appris à aimer les autres, à donner sans retenue, à aimer les mots, à aimer ce métier.

Il portait en lui un amour infini pour le métier de comédien.

Ce n'était pas simplement un métier : c'était une vocation, une respiration, une manière d'habiter le monde.

Grâce à lui, j'ai marché dans ses pas : j'ai fait du doublage, j'ai chanté, j'ai tourné devant la caméra, j'ai eu la chance de monter sur scène dans une comédie musicale.

Tout cela n'aurait jamais été possible sans lui... et sans mon grand-père.

Mon grand-père, Paul Dermont, imitateur et artiste de music-hall que mon père vénér-rait, nous a quittés trop tôt, à seulement 54 ans, après huit ans de maladie.

La lignée artistique est bien vivante, et à travers chacun de mes gestes, de mes mots, elle continue de vibrer.

Pour moi, il a été, est et sera tout ça et bien plus encore.... Pour vous, qui l'avez vu sur les planches ou partagé la scène avec lui, il vous a sans doute marqué.

Il ne laissait jamais indifférent, avec sa voix tonitruante, sa bonhomie, et ce feu intérieur qui ne s'éteignait jamais.

Aujourd'hui, il est toujours là, à travers nous, à travers ceux qu'il a aimés, éclairant en- core nos chemins.

Salut l'Artiste !

Merci Papa...

Mélanie Dambermont

## *Toni d'Antonio*



Cher Toni, merveilleux Arlequin. Partenaire hors pair, si sensible, si drôle, si fragile sous tes allures de mafeux des campagnes. Quelle tendre canaille, quel malicieux coquin. Quel comédien tu es. Quel cœur tu as. Le mien s'est serré fort ce matin en apprenant ton départ. Que s'est il passé? Bon voyage copain. Infinie Tendresse.

Stéphane Bissot

# Conseil d'administration

Suite aux élections de l'Assemblée générale du 7 avril 2025 et du Conseil d'administration du 23 avril 2025:

Coprésident.e.s :	<b>Julie Basecqz</b> Rue Comte de Meeus, 19 1428 Lillois	(2023-2026) 0475/31 64 31 info@juliebasecqz.com
	<b>Thibaut Delmotte</b> Place Saint-Denis, 46/2 1190 Bruxelles	(2025-2028) 0486/68 49 02 thdelmotte@gmail.com
Vice-Président :	<b>Guy Theunissen</b> Rue Matthys, 43 1350 Orp-Jauche	(2023-2026) 0478/96 20 02 guytheunissen@maisonephemere.be
Secrétaire général trésorier:	<b>Gaëtan Wenders</b> Rue Engeland, 356/A 1180 Bruxelles	(2023-2026) 0497/31 61 45 gaewenders68@yahoo.fr
Administrateurs:	<b>Julie Bailly</b> Rue En-Bois, 100 4000 Liège	(2023-2026) 0496/49 47 34 baillyjulie@gmail.com
	<b>Françoise Berlanger</b> Rue de la croix de pierre, 70 1380 Lasne	(2024-2027) 0474/41 90 93 fberlanger@gmail.com
	<b>Peppino Capotondi</b> Avenue Heydenbergh, 100/b002 1200 Bruxelles	(2023-2026) 0478/60 99 76 petitpantheatre@gmail.com
	<b>Sarah Defrise</b> Avenue du Roi, 186/0002 1060 Bruxelles.	(2024-2027) 0497/07 74 83 sarah.defrise@gmail.com
	<b>Florence Hebbelynck</b> Rue de la Fauconnerie, 14 1170 Bruxelles	(2025-2028) 0473/11 81 59 florence@hebbelynck.com
	<b>Jérémie Petrus</b> Rue Vanderkindere, 250 bte 4 1180 Bruxelles	(2025-2028) 0479/88 97 63 jeremiepetrus@hotmail.com
	<b>Berthe Tanwo Njole</b> Doggeweg, 68/0011 1930 Zaventem	(2024-2027) 0468/12 71 23 d-waberthe@outlook.com
	<b>Émilienne Tempels</b> Place Morichar, 1 1060 Bruxelles	(2023-2026) 0497/82 00 22 emilienne@collectifs.net
	<b>François-Michel van der Rest</b> Rue Lieutenant Pirard, 54 4607 Dalhem	(2024-2027) 0497/41 89 77 fmvdrest@gmail.com

# Compte-rendu de l'Assemblée générale du 7 avril 2025 au théâtre les Tanneurs

---



## Intervention de Playright : Droits voisins

### 1. Mot de bienvenue

#### Thibaut Delmotte et Julie Basecqz :

Bonjour tout le monde, bienvenue à cette Assemblée Générale.

Tout d'abord, merci à PlayRight pour la session d'info qui vient d'avoir lieu, mais aussi pour le soutien qu'ils apportent aux artistes et à l'Union. Merci aussi au Théâtre Les Tanneurs de nous accueillir.

On est contents de vous retrouver comme chaque année pour cette AG. C'est une obligation d'en organiser une chaque année, mais on essaye que ce ne soit pas qu'une obligation ! C'est l'occasion de prendre un moment pour vous résumer ce qu'on a fait durant l'année écoulée, où en est l'Union, d'échanger avec vous, de boire un verre ensemble, et de passer une soirée qu'on espère festive (avec un karaoké live accompagné d'un pianiste. Vous pouvez préparer vos cordes vocales, mais discrètement).

Il s'est encore passé pas mal de choses cette année. L'Union continue à évoluer, à se moderniser. Et on est contents d'avoir des retours positifs de membres par rapport à ce qu'on organise.

On a un programme bien rempli pour cette AG, rassurez-vous on va essayer que ce ne soit pas rébarbatif.

Quelques membres du CA ne peuvent pas être avec nous ce soir, ils sont retenus ailleurs, mais nous on est là ! On va donc commencer par un résumé de l'année écoulée.

## 2. Résumé des actions de l'année écoulée

### **Engagement d'Isabelle / amélioration de la communication**

#### **Thibaut Delmotte :**

L'année dernière on vous avait annoncé avoir obtenu un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui devait notamment nous permettre d'engager une personne supplémentaire (à mi-temps... On a quand même pas reçu des sommes astronomiques) c'est fait !

Depuis que Julie et moi avons commencé notre coprésidence il y a 3 ans, on avait la volonté de travailler sur différentes améliorations, et notamment la communication. Ça s'est fait de manière progressive, et la conclusion du processus c'était que communiquer de manière professionnelle est un travail ! Donc on a fini par engager quelqu'un : Isabelle, et je pense que vous avez déjà dû noter une différence surtout si vous nous suivez sur les réseaux sociaux. Nous avons reçu beaucoup de candidatures pour ce poste, et on est très heureux d'avoir engagé Isabelle. Je lui passe la parole.

#### **Isabelle Dro :**

J'ai eu le plaisir de rejoindre l'Union début novembre pour assurer les missions de Communication et Représentation. Un grand merci au Conseil d'Administration pour sa confiance !

La Communication à l'Union, c'est avant tout une présence en ligne dynamique, avec la gestion du site internet et des réseaux sociaux. C'est aussi une newsletter mensuelle, qui j'espère vous intéresse et vous informe correctement chaque mois.

Mais communiquer, c'est bien plus que ça : c'est moderniser l'image de l'Union avec une charte graphique cohérente et actuelle, c'est donner la parole à nos membres à travers des interviews vidéo, et c'est, enfin, faire rayonner l'Union auprès de celles et ceux qui ne nous connaissent pas encore.

Côté représentation, ma mission consistera à porter la voix de l'Union dans les instances clés où se retrouvent les fédérations professionnelles : Chambres de Concertation, groupes de travail, rendez-vous avec le Cabinet... Autant d'opportunités pour défendre nos intérêts et renforcer notre présence.

### **Retour sur les stages et shooting photos organisés cette année**

#### **Florence Hebbelynck :**

En 2024, c'était la 2<sup>e</sup> année que nous invitons un ou une photographe à travailler plusieurs jours avec l'UAS offrant la possibilité d'un tarif groupé pour que nos membres se fassent tirer le portrait. A l'automne, Selina de Maeyer a donc photographié 34 membres de l'Union qui ont pu en profiter pour la somme modique de 50 euros par personne. Les séances se sont faites au choix à l'intérieur chez Score ou à l'extérieur au parc du Cinquantenaire. Vous pouvez voir le résultat de ces photos sur nos réseaux sociaux.

Depuis deux ans, Gaëtan Wenders et moi-même organisons des stages au sein de l'UAS. Les stages sont pour nous un lieu de rencontre et d'expérimentation. La règle est que

chaque membre a droit à un stage par année civile et que l'UAS prend en charge la moitié du coût du stage. Seulement si un stage n'est pas complet, il est possible qu'un membre qui a déjà fait un stage, en fasse un deuxième. Nous préconisons tout type de diversité pour la sélection des stagiaires.

En 2024, l'Union a proposé 6 stages à ses membres, ainsi 10 à 12 membres ont pu participer à chaque stage :

- Gabrielle Philipponet a proposé un travail sur mesure en chant lyrique
- Delphine Girard, réalisatrice, a fait un stage au Boson que nous remercions !
- Julia Huet Alberola a travaillé sur Sarah Kane à la maison de la création de Laeken
- Cédric Cerbara/ Naïma Ostrowski/ Laurent D'Elia nous ont proposé un stage en combat scénique à la maison de la création de Laeken que nous remercions deux fois !
- Kadija Leclère a travaillé sur le casting chez Score que nous remercions !
- Françoise Berlinger a fait un stage d'écriture scénique à L'Escaut que nous remercions !

## **Sessions d'information**

### **Thibaut Delmotte :**

On a la volonté d'informer au mieux nos membres sur des sujets qui vous et qui nous concernent. L'idée est d'organiser des sessions d'information objectives pour aider à mieux comprendre certains sujets particuliers.

Cette année, on a organisé plusieurs sessions d'infos en visioconférence, ce qui est plus souple en termes d'organisation que dans un lieu physique, moins de problèmes de déplacement pour vous également.

Ces sessions portaient sur deux thématiques :

- **Une sur le nouveau statut de travailleur des arts** (on en a organisé régulièrement depuis quelques années, mais il y a toujours des questions sur le sujet)
- **Une plus spécifique sur les jours non-indemnisables**, qui font partie du statut, mais qui sont un peu plus complexes à appréhender.

Et évidemment aujourd'hui, en présentiel, la session d'info de PlayRight, à laquelle vous avez pu assister tout à l'heure.

On réorganisera sans doute d'autres sessions sur les mêmes sujets s'il y a toujours de la demande. On peut aussi en imaginer sur d'autres sujets spécifiques, si vous avez des idées et si on est en mesure de vous fournir des infos précises sur le sujet, ou de trouver des partenaires qui peuvent le faire.

## **Enquête rémunérations**

### **Guy Theunissen :**

C'est un projet qui nous tient à cœur et qui est toujours en cours d'évolution. Nous y reviendrons plus tard après une évaluation rapide des résultats obtenus jusqu'à présent.

Pour rappel, cette enquête visait à récolter la réalité des rémunérations que les artistes interprètes rencontrent dans les domaines des arts du spectacle, de la musique et de

l'audiovisuel. Et ce, à partir d'une méthodologie mise au point en collaboration avec l'Université de Liège. Une enquête avait été envoyée aux employeurs des arts de la scène (institutions et compagnies) et une autre aux travailleur-euses.

Malgré de multiples relances nous n'avons obtenu que trop peu de réponses de la part des artistes (447 répondant-es) et encore moins de la part des employeurs. Des raisons expliquent cela :

- Une méfiance à l'égard de la confidentialité des données récoltées (alors que l'U-Liège est à la pointe européenne sur cette question)
- La complexité des situations de chacun-e (indépendant, salarié, travail non-rémunéré, droits voisin et/ou d'exploitation, etc.) et la diversité des secteurs d'activité (audiovisuel, arts de la scène, chant lyrique, musiques actuelles, etc.)
- Une certaine paresse de la profession par rapport à ce type d'exercice

Des informations pertinentes ont été néanmoins extraites de ces données, la plus importante étant l'extrême précarité du secteur et la grande différence de rémunérations qui existent entre les travailleur-euses pour un travail équivalent. En outre, l'insatisfaction des artistes par rapport à leurs rémunérations est presque unanime. C'est ainsi que à la question ouverte « avez-vous des remarques ? » Les répondant-es ont pu laisser libre cours à leurs frustrations et, bien souvent, à leur colère.

### Quelles pistes pour l'avenir ?

Nous souhaiterions affiner notre recherche par des méthodes d'entretiens en face-à-face, par des rencontres avec des employeur-euses afin d'obtenir un outil accessible à tous-tes qui permettrait de simuler, pour chaque situation, une rémunération « correcte ». Par exemple : j'ai 40 ans, j'ai un jour de tournage pour une série, voici la rémunération attendue. Cet outil serait destiné aux artistes qui n'ont pas de renommées particulières, les autres, ayant parfois des facultés de négocier sur d'autres bases en fonction de leur notoriété.

## **Renouvellement de notre représentation dans les chambres de concertation**

### Gaëtan Wenders :

L'Union a renouvelé sa candidature afin de siéger dans les chambres de concertation en Arts Vivants, en Audiovisuel et Cinéma et pour la première fois en chambre de la Musique. Il y a de bons indices pour que l'Union soit bientôt renouvelée en chambres de concertation en Audiovisuel et Cinema.

Nous sommes content-es de pouvoir bientôt retourner en chambre de concertation pour défendre plus de présence de nos actrices et acteurs à l'avenir dans des productions dites « majoritaires ». Ce sera notre objectif majeur pour les quatre prochaines saisons 2025-2029 concernant l'audiovisuel belge francophone.

## **Analyse de la DPC (Déclaration de Politique Communautaire)**

### François-Michel Van der Rest :

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles procède beaucoup par effets

d'annonce pour tenter d'élargir ce qu'on appelle la fenêtre d'Hoverton, selon un vocable à la mode.

Pour essayer de ne pas réagir à chaud à ce genre d'effets de manche, mais aussi, principalement, pour déterminer quelle était la position de l'UAS par rapport aux visées du nouvel exécutif, nous avons décidé en Conseil d'Administration de réfléchir point par point à ce que racontait la DPC (Déclaration de Politique Communautaire). On a essayé de consolider les montants et les linteaux de la fenêtre d'Hoverton : nous n'aimons pas trop qu'elle soit élargie à l'envi.

Il nous a donc semblé intéressant d'analyser ce qui était annoncé dans la politique communautaire pour pouvoir se préparer à désamorcer et à dénoncer les contradictions entre ce qui avait été annoncé et ce qui est énoncé – souvent brutalement, pour ébranler le public et occuper l'espace médiatique.

Vous avez reçu nos réactions, dans la newsletter de décembre, et elles se retrouvent sur le site, à l'onglet « Informations ».

En très résumé, nos interrogations portaient sur :

1. le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction, notamment
  1. la limitation dans le temps des mandats de direction dans les ASBL.
  2. l'ouverture des organes de gestions à des opérateurs indépendants et des mécènes
2. le débat concernant la « liberté artistique »
3. le cadastre de l'emploi culturel et artistique (qui vient d'être publié il y a quelques jours et que nous sommes en train d'évaluer : fournir une photographie détaillée de l'emploi culturel)
4. les nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle)
5. la déclaration par la DPC du rôle pivot de la culture, où on parle de financement diversifié et revalorisé.
6. le regroupement des fédérations professionnelles pour [je cite] assurer une représentativité suffisante
7. le guichet unique, la Maison des artistes et des fédérations
8. la volonté de soutenir auprès du gouvernement fédéral l'adoption d'une réglementation fiscale incitative pour le mécénat
9. l'extension du tax-shelter aux petites structures
10. l'attention portée à la juste rémunération des artistes
11. l'emploi des artistes dans les « actions spécialisées » socioculturelles des centres culturels
12. L'amélioration de la gouvernance des conseils et des commissions
13. la réforme du statut des artistes
14. les bonnes pratiques en matière de résidence
15. la simplification administrative et une cohérence entre les politiques de soutiens culturels et les politiques de soutien du PECA
16. le décret diffusion
17. l'instauration d'une commission mixte artistes/RTBF pour une meilleure concertation et transparence
18. La coordination entre cette volonté de réformes, au niveau communautaire, et les niveaux fédéral et européen

Nous avons pu nous entretenir avec des représentants de la Ministre de la Culture et Ministre Présidente de la FWB, Elizabeth Degryse et lui présenter ces analyses.

## **Rencontre avec le cabinet de la ministre de la Culture**

(Intervention de Guy sur la rencontre avec les politiques)

### **Réunions VSS (Violences sexistes et sexuelles)**

#### **Emilienne Tempels :**

Le groupe « VSS Harcèlement Interbrol » a été créé en septembre 2024 à l'initiative de l'UAS afin de réfléchir de façon conjointe à des solutions à proposer dans le cas des violences sexistes et sexuelles, ainsi que du harcèlement dans le monde artistique.

Le groupe est composé des 3 syndicats (CSC, CGSLB, FGTB) et de plusieurs fédérations (Aires Libres, ARRF, EFDF, FACIR, FEAS, ABDIL, la RAC, CCTA, Hors Champs), avec 27 personnes impliquées au total.

Ensemble, nous avons fait le tour de ce qui existait comme dispositifs préventifs et curatifs, que ce soit dans les établissements supérieurs des arts ou dans le milieu professionnel de la FWB.

#### **1. Dans le secteur de l'éducation**

Concernant, les Écoles Supérieures des Arts (ESA), le souci majeur constaté est un manque crucial de cadre légal pour assurer la protection des étudiant·es de l'enseignement supérieur en FWB.

Nous avons eu quelques rendez-vous avec des directions d'établissements artistiques et puis il y a eu le rapport « Behaves » qui a été publié par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Le rapport « Behaves » (Bien-Être, Harcèlement et Violences dans l'Enseignement Supérieur) est une étude commanditée en 2022 par la FWB, visant à dresser un état des lieux des situations de harcèlement, de violences et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice, incluant les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts.

A consulter ici : <http://enseignement.be/index.php?page=28575&navi=4877#étude>

Les résultats, publiés en novembre 2024, révèlent que près de 30 % des répondants ont été victimes de violences sexistes et sexuelles, tandis que plus de 56 % ont subi du harcèlement moral. Ces comportements ont des répercussions significatives sur le parcours académique et professionnel des victimes, telles que des difficultés à poursuivre leurs études ou activités professionnelles, des abandons de cours, des intentions de réorientation, voire des congés de maladie.

Les résultats de cette étude ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement et de discriminations dans l'enseignement supérieur. Ils ont également souligné l'importance de mettre en place des procédures claires et transparentes, ainsi que des dispositifs d'aide accessibles et indépendants pour les victimes.

Suite à la publication de ce rapport, nous avons décidé de prendre contact avec le service Care de l'ULB (Université Libre de Bruxelles).

COGES = Commission genre en enseignement supérieur

COVEDAS = La CoVEDAS, ou Commission Vie Étudiante, Démocratisation et Affaires Sociales, est une commission permanente de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rassemble des responsables des services sociaux ainsi que des représentants des étudiants et du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Son champ d'action est vaste et englobe diverses thématiques liées aux conditions de vie des étudiants et aux politiques sociales mises en place par les établissements.

Nous avons également été impliqué-es dans plusieurs groupes de travail post-Behaves. Une présentation des travaux des groupes de travail organisé par le cabinet Degryse et l'AGE (Administration Générale de l'Enseignement) a eu lieu le 26 mars 2025.

Les groupes de travail concernaient d'une part le Règlement Général des Etudes (RGE), c'est-à-dire l'enseignement supérieur tous secteurs confondus, et d'autres part les ESA (Enseignement supérieur artistique).

L'AGE a présenté les éléments, issus des GT, qui vont composer un futur plan d'action à rédiger et à présenter à la Ministre Degryse début avril, en vue du conclave budgétaire qui débute le 14 avril 2025.

Dans les établissements scolaires, il y a maintenant des personnes « point de contact », qui sont des membres du personnel (souvent des profs) que étudiants ou personnel peuvent rencontrer pour signaler des abus. Voir circulaire 9037 de la FWB

« La principale mission du point de contact consiste à informer adéquatement les victimes, auteurs et témoins des législations et services d'aide existants et mis à leur disposition. Les points de contact sont bien souvent la première porte à laquelle vont frapper des victimes, voire des auteurs, en détresse, vivant de délicates situations de violences, ou de harcèlement sexistes ou discriminatoires. S'il revient aux points de contact d'orienter au mieux ces personnes, il ne leur revient cependant pas de traiter des situations de violence, de qualifier des faits ou de juger de leur véracité. Cette mission revient aux autorités judiciaires. Il ne revient pas non plus aux points de contact d'accompagner les victimes, voire les auteurs, au jour le jour. C'est pourquoi, la présente circulaire, tout comme la circulaire 8256 de 2021, recense les différents services spécialisés externes qui peuvent appuyer les établissements et assurer la prise en charge. »

Dans les règlements des études et de travail de plusieurs établissements figurent maintenant des points spécifiques concernant les violences sexistes et sexuelles, avec une procédure disciplinaire. Ce qui est dommage c'est que le Règlement général des études ne concerne que les étudiant-es et pas les enseignant-s. Pour cela il faudrait modifier les Règlements d'Ordre Intérieur, mais c'est une compétence autonome des établissements. Il est question de modifier le décret paysage car les étudiant-es ne sont protégé-es ni par la loi bien-être au travail (puisque pas de contrat de travail), ni par la protection des mineur-es, puisque la plupart ne le sont plus.

Ce qu'il reste encore à faire aussi, c'est de former correctement les points de contact, et de dégager un financement pour rémunérer le temps qu'ils passent à cette tâche.

Il existe aussi le SAFESA qui est un service créé il y a presque 2 ans, pour les 8 ESA (École Supérieure d'Art) en région bruxelloise. Ce service est financé par le Pôle académique de Bruxelles (qui dépend de la FWB ; rien à voir avec la Région), mais son financement

prendra fin en fin d'année (car accordé pour pour 2 ans seulement). SAFESA est donc à présent en recherche de refinancement.

Le cabinet Degryse, que nous avons rencontré, avoue avoir peu de budget pour traiter la question. Néanmoins nous restons en contact afin de garder un pied dans le dossier.

## **2. Dans le milieu professionnel**

Concernant le milieu professionnel, Elles\* Font Des Films (EFDF) a mis en place un guide et une formation de lutte contre les VSS destinés aux professionnel.les du cinéma. Nous souhaitons adapter cette formation aux autres disciplines artistiques.

Cela consiste en :

- Collecte de témoignages réels ou rapportés
- Recherche de données chiffrées
- Collecte de contact ressources dans le secteur
- Création vidéo sur le même principe que la vidéo utilisée par EFDF dans leurs formations : <https://vimeo.com/1073117773/03a73ce3b7?share=copy>
- Création de la formation (Stéphanie Jacquet, juriste + une personne à désigner). Cette phase est évaluée à 10 réunions comprend :
  - identifier le cadre juridique existant
  - Identifier les facteurs de risques spécifiques
  - identifier les bonnes pratiques existantes
  - identifier les mesures de prévention complémentaires
- Création du powerpoint final
- Mise en pratique de la formation et transmission aux futures formateur-ices
- Éventuellement création d'un guide (EFDF a fait un guide adapté au milieu audiovisuel <https://ellesfontdesfilms.be/leguide/> )

## **Participation à la manif nationale**

**Guy Theunissen :**

L'UAS rappelle que la neutralité politique est inscrite dans ses statuts depuis sa création. Néanmoins, dès lors que les intérêts moraux, sociaux ou financiers des artistes sont mis en dangers (les menaces sur le statut des travailleurs des arts par exemple), l'UAS se réserve le droit de manifester en son nom lors d'actions communes portées, entre autres, par les syndicats.

## **Neutralité politique de l'Union**

**François-Michel Van der Rest :**

Notre tâche fondamentale, à l'UAS, c'est, dans nos statuts :

### **Article 4**

L'association a pour but social et pour objectif, à l'exclusion de toute tendance politique, confessionnelle ou philosophique :

1. de resserrer entre les artistes du spectacle les liens de solidarité professionnelle et de confraternité;
2. d'assurer La Défense, entre autres, morale, des professions des membres;
3. d'accorder à ses membres, en certaines circonstances, une aide matérielle;
4. d'assurer les droits et obligations découlant des statuts de la Caisse de Prévoyance

de l'Union des Artistes du Spectacle, à savoir : venir en aide aux membres âgés en leur accordant, sous certaines conditions, une aide viagère trimestrielle.

Elle poursuit la réalisation de son but par tous les moyens et notamment par les objets suivants :

- Représenter officiellement ses membres dans toutes les instances d'avis ou de concertation sectorielle.
- Organiser des événements philanthropiques
- Collecter des dons, des fonds de solidarité...
- Organiser des formations pour ses membres...

L'association est constituée majoritairement d'artistes interprètes et également de travailleur·euses des arts dans les domaines du spectacle en arts vivants, en audiovisuel/cinéma et musique. L'Union se compose de membres effectifs et de membres honoraires (d'honneur et bienfaiteurs).

Il nous semblait important de rappeler ces éléments fondamentaux et fondateurs : l'UAS n'est clairement pas une instance inféodée à un quelconque parti politique. Diverses tendances se trouvent représentées au sein de l'organe d'administration, elles s'y frittent, s'y frottent et y négocient.

Par contre, il est tout aussi clair que l'UAS a un rôle politique à tenir, quelle que soit la tendance politique qui se trouve être au pouvoir. En assurant « la défense entre autres, morale, des professions des membres », elle doit prendre position dans le champ politique, en ne perdant jamais de vue ni sa tâche fondamentale telle qu'elle est définie dans les statuts, ni la qualité des personnes qui constituent le membership de l'association, c'est-à-dire les travailleur·euses des arts dans les domaines du spectacle en arts vivants, en audiovisuel/cinéma et musique. Avec ces balises clairement énoncées, nous pouvons travailler de façon légitime et intègre dans le champ politique.

## **Séminaire sur les conditions de travail des artistes en Europe**

### **Thibaut Delmotte :**

On a assisté à un séminaire sur les conditions de travail des artistes en Europe organisé dans le cadre de la présidence belge de l'UE. Avec différents intervenants de toute l'Europe qui présentaient les systèmes mis en place pour soutenir les artistes dans différents pays.

Il n'y a pas grand-chose à en dire, mais il y a eu une intervention du SPF sécurité sociale qui expliquait à un parterre d'européens le tout nouveau Statut de Travailleurs des Arts. C'est la seule intervention du jour à laquelle personne n'a rien compris !

**Conclusion :** le nouveau statut est tellement compliqué que même l'administration qui l'applique n'arrive pas à l'expliquer ! (Au départ on nous avait vendu cette réforme comme une simplification administrative !)

## Passage du CA à Discord (on évolue aussi en interne)

Peppino Capotondi :

Discord? Non, concorde. Harmonie. Symphonie, même. Nous, les pontes élus vénérés de l'Union des Artistes, dont certains avons un agenda avec plus de couleurs qu'un tableau de Kandinsky, recevons des tonnes de mails, une avalanche de courriels, pour les puristes, Des fleuves de mots, des montagnes de pièces jointes, des débats à rallonge, des discussions thématiques allant de « politiques culturelles » à chambres de concertation, les petits sabots, Play-Right, l'organisation de l'AG, etc. Et là, il faut suivre. Suivre. .... Retrouver le suivi des différentes réponses et sujets dans l'interface de la boîte mail... Souvent un casse-nouille, un casse-noisette, un chou chinois ! Le chaos numérique, quoi ! Autrefois, on hurlait : « Merde ! Où il est mon document papier du séminaire sur les conditions de travail des artistes en Europe ?! » Aujourd'hui, c'est plutôt :

« Mais où est donc passé cet échange numérique sur le harcèlement dans les écoles d'art ? L'endroit précis où se cache le commentaire de Gaëtan sur le ènième chamboulement de la réforme du statut d'artiste, avec une intro de Guy et François Michel, je crois. »

Pour les maniaques hyper organisés, c'est vite le foutoir.

Notre cuisine interne spéciale CA, vous intéresse toujours ? C'est bien épicé ? Je vous réserve une table pour la suite ! » Et donc, existe un café numérique, mais en mieux. Discord.

Ce sont comme des appartements virtuels. Des salons, ça s'appelle. Une pièce pour discuter tel sujet, un salon pour en fumer un autre, dossier d'échange sur thème X suivant, un coin blague ? Et pour ne pas encombrer l'interface qu'on a devant les yeux, dès qu'un sujet est épuisé. Hop au sous-sol. Dans les archives. Et pour les amateurs de parole, des salons vocaux et vidéos aussi. Florence peut papoter dans un studio insonorisé avec les 2 Julies en duplex à Avignon pendant que Thibaut ,qui est à la RTBF, termine un brin de causette avec

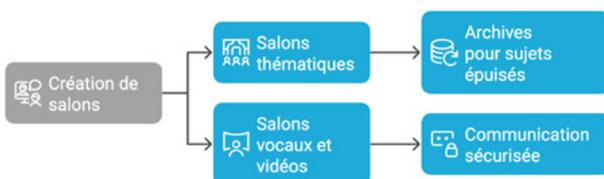
Cycle de Gestion des Communications Artistiques



Meilleure plateforme pour la gestion des nombreux sujet d'échanges



Utilisation de Discord pour la Communication Virtuelle



Isabelle et Frédéric. Tout cela dans une sécurité dépourvue de cookies suspects. Parce que pas encore matrixée par les gafam. Discord. La publicité était gratuite.

## DAP Solidarity (montants récoltés)

### Frédéric Van Linthout :

Grâce au programme d'assurances solidaires DAP Solidarity 2053,30€ ont été récoltés en 2024, on prévoit 4000€ pour l'année 2025. Ces montants seront versés à l'Union des Artistes de façon pérenne.

## 3. Activités à venir ou en cours

### Drinks de l'Union, les premiers lundis du mois

#### Peppino Capotondi :

Ah! Je viens de recevoir une carte postale. Il n'y en a plus beaucoup par les temps qui courent. « Pssst. C'est moi, le chat de la Fleur en Papier Doré, vous me reconnaissez ? Ma photo est au verso »

Le chat de la fleur ? Mais, oui, bien sûr ! C'est Magriffe !... euh... Magritte ! Celui qu'on croise de temps en temps dans les annonces d'événements sur Facebook ?...



« Je sais, l'évolution, c'est fatigant ! Le 5 mai, je passerai du coup de griffe au coup de crayon. Rejoignez-moi, Ô vous, enciers humains à l'imagination débordante !

Tous les mois, je vois débarquer des artistes de partout, – mais pas tous encore, des jeunes et des vétérans des planches ;

des extravertis comme des timides : comédiens, musiciens, Chuchoteurs de crayons de couleur, rêveurs à deux pattes... Ils boivent, ils parlent, ils créent. C'est le drink, rencontre de l'Union des Artistes.

Toi aussi, viens froter tes moustaches à cette ambiance ! Essorer ton jus de tête sans faire gicler les neurones sur le comptoir du café. Moi j'y serai. Queue la première. Sur une chaise. Ou dans ton sac. Ou sur ton manteau. Poil au pinceau.

Signé: Miaou. ».

Voilà, cette lettre sera envoyée, le timbre de la poste faisant foi, à chacun des membres de l'Union des Artistes.

- On a le budget pour ça ?

### Stages à venir

#### Florence Hebbelynck :

Notre objectif est de garder le coût des stages très bas et pour cela nous sommes toujours à la recherche de lieux qui seraient partenaires avec l'Union en nous prêtant des lieux. Si quelqu'un en connaît, manifestez-vous :).

Nous espérons renouveler en 2025 l'opération photo qui a toujours beaucoup de succès. Nos stages prévus pour 2025 sont les suivants :

- Gabrielle Philipponet fut réinvitée, son stage fut à nouveau très apprécié, peut-être qu'en 2026 un stage de chant pour acteur·ices serait cette fois-ci au programme ?
- Xavier Seron commence le 5 mai une exploration sur le tragique vu à travers le prisme de l'absurde/la comédie.
- Catherine Salée et Guillaume Senez qui avaient déjà organisé un stage il y a quelques années, renouvellent la proposition d'encadrer 12 acteur·ices et 6 réalisateur·ices.
- Et Martine Wijkaert travaillera sur son texte « Les fortunes de la viande » en octobre ou décembre en fonction du lieu que nous trouverons.

Pour 2026, nous réfléchissons à d'autres formules, peut-être en résidence peut-être une initiation au montage.

### **Premier bulletin numérique à venir !**

**Julie Basecqz :**

Notre newsletter est désormais en format papier, seule une vingtaine de membres, à leur demande, la reçoivent encore en format papier, nous sommes très fier·es de cette modernisation qui nous fait économiser des sous. ;)

### **Fonds Sparadrap / Fonds Norma Joossens**

**Julie Basecqz :**

Le fonds Sparadrap qui a été fondé drant le Covid et était destiné à aider les artistes faisant face à des difficultés liées à la pandémie continue d'exister encore aujourd'hui ! C'est un fonds ouvert pour tous·tes (pas seulement nos membres) !

Nous avons sorti de ce fonds en 2024 : 8950 euros

Il nous en reste 14 000, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Le fonds Norma Joossens, un peu dans cette même optique, distribue quant à lui des aides financières aux comédien·nes retraité·es ou en âge de l'être : seulement 166 euros donnés en 2024 par contre déjà 2000 euros distribués en 2025. Ce fonds est aussi ouvert à tous les comédien·nes, pas seulement nos membres, il nous reste 8000 euros à distribuer.

### **Suivi de la mise en œuvre de la réforme du statut / UPACT**

**Julie Bailly et Thibaut Delmotte :**

Nous continuons à nous informer auprès des membres de la Commission du Travail des Arts, nous avons obtenu des informations quant aux modalités de renouvellement qui aura lieu en octobre 2024. L'UAS participe activement aux réunions de l'UPACT qui suit ces dossiers. Nous communiquons des informations et des arguments au cabinet de la Ministre de la Culture afin qu'elle puisse défendre le statut des Travailleurs des Arts.

## **Point sur les politiques audiovisuelles**

### **Gaëtan Wenders :**

Le Centre du Cinéma a présenté le bilan pour l'Audiovisuel en CFWB pour l'année 2024. La fréquentation pour les œuvres belges en salle est à la hausse, le trio de tête étant : « TKT », « La Nuit se traîne » et « Amal » qui, à eux trois, ont rassemblé près de 120 000 spectateur·ices en salle. D'autres films ont été primés en festival, ainsi que distribués dans plusieurs pays. La série RTBF « Pandore », saison 2, a eu bonne tenue (120 000 spectateur·ices TV et sur Auvio, 1 million de « vues ») et de belles critiques.

Pour faire simple et rapide, la saison 2024 a été positive sur bien des plans. Le nouvel attelage MR/Engagés va néanmoins, dans un premier temps, distribuer moins d'argent public aux séries en devenir, de même que pour le Centre du Cinéma. Mais depuis les études sorties en mars 2025 qui prouvent que 1 euro investi dans les industries culturelle et créatives rapporte 4 euros à l'arrivée, le ton a un peu changé. Joëlle Milquet, nouvelle présidente du CA de la RTBF, a déclaré à Pro Spere qu'elle serait attentive à ce que la création et les créateur·ices soient reconnu·es et aidé·es adéquatement dans leurs projets à venir (sans entrer plus dans les détails). C'est donc une affaire à suivre.

De même la ministre Degryse tient à être rassurante concernant l'attention au maintien du « statut » et l'attention portée aux VSS (Violences sexuelles et sexistes). De notre côté, le constat a été fait du trop grand nombre de projets dits « minoritaires » en terme de production belge ; et, trop souvent, peu d'artistes interprètes belges se retrouvent sur les génériques de ces films.

En Audiovisuel, deux coachs d'intimité ont été désignés, un·e en Flandre et un·e en Wallonie. Au niveau de la commission des séries, qui attribue les budgets, Pro Spere (fédérations de l'audiovisuel) a fait des propositions à l'administration et aux politiques, entre autres une anonymisation des dossiers remis, afin d'éviter les conflits d'intérêts. L'Administration est pour l'instant réticente à cette idée. Ainsi qu'un système de grille à points au niveau des coproductions.

## **4. Rapport des vérificateur·ices aux comptes 2024**

### **Résumé et approbation des comptes**

#### **Gaëtan Wenders**

Situation de trésorerie et prévisions budgétaires 2025. Gaëtan fait un résumé de la situation des comptes en 2024, qui est en équilibre hormis un léger déficit, dû à une baisse de rentrée des Petits Sabots cette saison et un déficit dans le paiement des cotisations des membres. L'AG approuve les comptes de l'exercice 2024. Le CA remercie les deux vérificatrices aux comptes de l'exercice 2024, Isabelle Anciaux et Annick Cornette, pour leur travail.

### **Désignation de 2 vérificateur·ices aux comptes pour l'exercice 2025**

David Delaloy et Denyse Schawb se proposent pour vérifier les comptes de l'exercice 2025.

## 5. Proposition d'ajout aux statuts de l'Asbl

**Guy Theunissen :**

Guy évoque la modification de statut proposée :

Pour être élu·es lors de l'AG, dans le cas où le nombre de candidatures est égale ou inférieur au nombre de postes vacants, les membres doivent être élu·es avec au moins 50 % des voix des membres présent·es ou représenté·es à l'AG. Afin de garantir un processus plus démocratique lors des élections.

Le quorum nécessaire à une modification des statuts n'étant pas atteint lors de cette AG 2025, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée en visioconférence, au minimum 15 jours après la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.

## 6. Les membres de l'Union (de janvier 2024 à avril 2025, naissances)

**Julie Basecqz et Peppino :**

### **Nouveaux membres :**

Ah! Notre joyeuse famille de l'Union des Artistes prend de l'ampleur de plus en plus, un soufflé qui refuse de dégonfler !

Tenez-vous bien : 832 membre s! Je ne dirai pas qu'elle doit se mettre au régime, mais cette année, elles et ils sont 26. 26 kilos de nouvelles recrues de manière à rendre notre collectif aussi épais... qu'un bon vieux steak à la grande porte – pour celles et ceux qui ont connu feu cet excellent resto près des Brigittines !

Par ordre alphabétique, **Julie :**

Jeremy Boosten, Sarah Brahy, Maïder Dechamps, Lydie Decouvelaere, Julie Devlaminçq, Ornella Diaz, Dave Dimak, Jessica Fanhan, Lucien Flandre, Alban Frederique, Véronique Fyon, Maximilien Herry, Jonas Jans, Sarah Joseph, Farah Kassabeh, Caroline Kempeneers, Christophe Lambert, Charlotte Leblé, Damien Locqueneux, Eszter Popp, Mathilde Rault, Noé Teboul, Loïc Vanden Bemden, Etienne Van der Belen, Corine Ysaye et Aline Zahui.

### **Membres radié·es**

Aïe ! Les radiés ! Ils ont oublié de payer la maigre cotisation depuis des lustres, ou bien choisi de nous abandonner pour d'autres horizons. Vas-y Julie, moi, je ne veux pas entendre ça !

Pedro Andrade, Kee-Soon Bosseaux, François Dambois, Manon Ledune, Christophe Destexhe, Alexandra Georgiadis, Carlos Rendon, Gaëlle Solal, Luc Shaefer et Roumen Tcharov.

### **Membres décédé·es**

« Quand la lumière s'éteint sur la scène, elle brille encore dans le cœur de ceux qu'elle a touchés. Les artistes partent, mais leur éclat demeure. »

En 2024, nous ont quitté :

Pierre Lequeux, Bobette Jouret, Toni d'Antonio, André Pauwels et Christian Labeau

Plus près de nous, en 2025: Jean-Paul Dermont

Et puis, nous avons pensé qu'il était important de rendre hommage aussi à celles et ceux qui, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'Union, nous ont fait vibrer par leurs talents :

Daniel Ajenzer, Yvonne Delcourt, Emilie Dequenne, Jodie Devos, Jean-Marie Pétirot et Alain Prévot.

## 7. Élection des administrateur·ices

4 mandats d'administrateur·ices sont à pourvoir :

- 3 administrateur·ices sortant·es sont rééligibles :

Thibaut Delmotte, Florence Hebbelynck et Jérémie Petrus (texte lu par François-Michel van der Rest)

- 1 mandat d'administrateur·ice est vacant

**Comptage des votes :** Julie Bailly et Gaëtan Wenders

## 8. Débat questions/réponses

François-Michel Van der Rest est modérateur

## 9. Annonce des résultats des votes à l'élection des administrateur·ices

Sur un total de 53 bulletins de votes, dont 6 procurations, sont élu·es pour un terme de trois ans :

Florence Hebbelynck : à 52 voix / Thibaut Delmotte : à 52 voix / Jérémie Petrus : à 45 voix

### Fin de l'AG

On invite les membres à se rendre au Cocktail dinatoire



# Fonds Sparadrap

## Fonds Norma Joossens



### Le Fonds Sparadrap

Durant la pandémie de Covid, l'Union des Artistes avait participé à la mise en place du Fonds Sparadrap, destiné à aider les artistes faisant face à des difficultés liées à la pandémie et aux mesures limitant les possibilités de travail dans les secteurs artistiques. Conscients que les réalités particulières de nos secteurs entraînent des situations parfois complexes, et disposant encore de fonds pour aider des artistes et technicien·nes en difficulté, nous avons décidé de l'utiliser jusqu'à son épuisement.

**Vous avez des difficultés financières personnelles ?** (frais médicaux, factures d'énergie, téléphonie, loyer, consultation auprès d'un·e psychologue...) L'Union des Artistes peut peut-être vous aider.

**Vous connaissez des artistes ou technicien·nes qui ne sont pas membres de l'Union mais qui traversent des problèmes financiers ?**

> Transmettez-leur ces informations.

### Le Fonds Norma Joossens

**Ce fond distribue des aides financières aux acteur·ices et comédien·nes retraité·es ou en âge de l'être.**

Notre accord avec le fonds prévoit que nous puissions aussi aider les personnes en difficulté qui ne sont pas membres.

Les acteur·ices et comédien·nes qui ne peuvent plus exercer leur profession en raison de problèmes de santé peuvent également demander un soutien annuel.

L'Union est avant tout au service de ses membres, mais dans le cas présent, il est important pour nous de nous ouvrir à ces personnes en difficulté car nous sommes la seule institution francophone à pouvoir les aider grâce à ce fonds.

Merci à vous d'être attentif aux besoins des autres et de nous signaler toutes personnes que vous connaissez qui se trouve dans cette situation.

**Pour toute demande d'aide au fonds Sparadrap ou au fonds Norma Joossens, envoyez un e-mail à [info@uniondesartistes.be](mailto:info@uniondesartistes.be) en joignant :**

- Un CV ou un lien vers une page professionnelle
- Expliquez-nous votre situation actuelle
- Expliquez également à quoi est destinée l'aide dont vous avez besoin

Nous nous engageons bien entendu à respecter la confidentialité concernant toutes les demandes effectuées.

Julie Basecqz

# DAP Solidarity



Depuis 2023, l'Union est partenaire de DAP Solidarity, le programme solidaire du courtier en assurance DAP.

**En 2024, DAP a récolté 2053,30 € de dons** via des assurances habitation et assistance juridique. L'Union continuera de bénéficier de ces fonds chaque année ! Une bonne nouvelle vu le caractère pérenne de ces dons. **Pour 2025, la prévision est de 4000 € !**

La somme récoltée via les dons sera utilisée selon la répartition suivante :

- **75 %** pour financer les aides aux **artistes en difficulté**
- **25 %** pour financer les **stages de formation** à coût réduit pour les artistes

Il est très facile de faire comparer son contrat d'assurance habitation actuel (propriétaires et locataires !!) par DAP qui cherche la meilleure solution pour obtenir un contrat avec une couverture équivalente, pour une prime parfois moins chère tout en bénéficiant des services d'un courtier.

DAP s'occupe de tout au niveau du transfert du contrat : 10% du montant de votre prime annuelle peuvent être versés à l'UAS sans coût supplémentaire pour l'assuré !!

N'hésitez pas à comparer votre contrat d'assurance et à en parler autour de vous !!



Christophe Degauquier au théâtre Marni pour présenter le partenariat UAS-DAP Solidarity

# Avantages offerts

---

## Avantages offerts par l'Union des Artistes

Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation.

### **1. Allocation de naissance**

220 € par enfant.

**Document à fournir:** photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.

### **2. Allocation de décès**

595 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles.

**Documents à fournir:** photocopies (acte de décès et frais funéraires).

### **3. Allocations trimestrielles**

Après un minimum de 20 ans de présence à l'Union :

- de 65 à 69 ans (115 €)
- à partir de 70 ans (140 €)

**Document à fournir :** photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

**Sous certaines conditions :**

1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, etc.
2. Prêts d'argent sans intérêt.
3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Alexandre Pintiaux (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).
4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

## Accès gratuit dans les théâtres

Sur présentation de la carte de membre, en ordre de cotisation. (voir page suivante)

**De plus :**

- L'Union organise régulièrement des sessions d'information pour ses membres, sur différentes thématiques liées à nos métiers.
- Vous bénéficiez d'un espace membre sur notre site <https://uniondesartistes.be>

# La gratuité dans les théâtres

---

Voici comment les choses se déroulent : vous vous présentez, sans réservation au guichet à l'entrée, vous présentez votre carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle (en ordre de cotisation !), vous serez inscrit·e sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, des places sont disponibles, vous entrez **gratuitement (ou à tarif réduit)**. Voilà, c'est aussi simple que ça. Attention, des conditions particulières s'appliquent donc dans certains théâtres ! (voir ci-dessous)

La carte de membre est donc indispensable ! N'hésitez pas à contacter Frédéric Van Linthout au bureau de l'Union pour en demander une copie si vous l'avez égarée... Cette carte vaut plus qu'une réduction !...

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action :

**La Balsamine**  
**Le Théâtre de Namur**  
**Le Théâtre de Poche\***  
**La Comédie Claude Volter**  
**Le Théâtre 140**  
**Le Théâtre Le Public**  
**Le Théâtre Royal du Parc**  
**Le Rideau de Bruxelles**  
**Le Théâtre National**  
**Les Riches-Clares\***

(\*) Conditions particulières :

- Par ailleurs, le **Théâtre des Martyrs** octroie, sans réservation, un tarif réduit à tous les membres en ordre de cotisation, sur présentation de la carte, **au prix de 10€**.
- **Les Riches-Clares** : Sur présentation de leur carte de membre (en ordre de cotisation !), chaque membre de l'UAS pourra assister **gratuitement** aux spectacles des Riches-Clares **durant les deux premières semaines de représentation**.
- **Le Théâtre de Poche** : Sur réservation par téléphone ou par mail (pas via le site!) les membres bénéficient d'**une place à 7 €**.

# Stages de l'Union et séances photo • 2024-25



## Les stages

Depuis deux ans, Gaëtan Wenders et moi-même organisons des stages au sein de l'UAS. Les stages sont pour nous un lieu de rencontre et d'expérimentation. La règle est que chaque membre a droit à un stage par année civile et que l'UAS prend en charge la moitié du coût du stage. Seulement si un stage n'est pas complet, il est possible qu'un membre qui a déjà fait un stage, en fasse un deuxième. Nous tenons à privilégier tout type de diversité pour la sélection des stagiaires.

**En 2024, l'Union a proposé 6 stages à ses membres**, ainsi 10 à 12 membres ont pu participer à chaque stage :

- **Gabrielle Philiponet** a proposé un travail sur mesure en chant lyrique
- **Delphine Girard** réalisatrice a fait un stage au Boson que nous remercions !
- **Julia Huet Alberola** à travaillé sur Sarah Kane à la maison de la création de Laeken
- **Cédric Cerbara/ Naima Ostrowski/ Laurent D'Elia** nous ont proposé un stage en combat scénique à la maison de la création de Laeken que nous remercions deux fois !
- **Kadija Leclère** a travaillé sur le casting chez Score que nous remercions !
- **Françoise Berlangier** a fait un stage d'écriture scénique à L'Escaut que nous remercions !

Notre objectif est de garder le coût des stages très bas et pour cela nous sommes toujours à la recherche de lieux qui seraient partenaires avec l'Union en nous prêtant des lieux. Si quelqu'un en connaît, manifestez-vous !

**Nos stages prévus pour 2025 sont les suivants :**

- **Gabrielle Philiponet** fut réinvitée en mars 2025, son stage fut à nouveau très apprécié, peut-être qu'en 2026 un stage de chant pour acteur·ices serait cette fois-ci au programme ?
- **Xavier Seron** commence le 5 mai une exploration sur le tragique vu à travers le prisme de l'absurde/la comédie.
- Sous réserve de confirmation : **Catherine Salée et Guillaume Senez** qui avaient déjà organisé un stage il y a quelques années, renouvellent la proposition d'encadrer 12 acteur·ices et 6 réalisateur·ices.
- Et **Martine Wijkaert** travaillera sur son texte « Les Fortunes de la viande » en octobre ou décembre en fonction du lieu que nous trouverons.

Pour 2026, nous réfléchissons à d'autres formules, peut-être en résidence, peut-être une initiation au montage.

## Les séances photo

En 2024, c'était la 2<sup>e</sup> année que nous invitons un ou une photographe à travailler plusieurs jours avec l'UAS offrant la possibilité d'un tarif groupé pour que nos membres se fassent tirer le portrait. À l'automne, **Selina de Maeyer** a donc photographié 34 membres de l'Union qui ont pu en profiter pour la somme modique de 50 euros par personne. Les séances se sont faites au choix à l'intérieur chez Score ou à l'extérieur au parc du Cinquanteaire. Vous pouvez voir le résultat de ces photos sur nos réseaux sociaux.

Nous espérons renouveler en 2025 l'opération photo qui a toujours beaucoup de succès.

Florence Hebbelynck et Gaëtan Wenders

## Stage chant lyrique avec Gabrielle Philiponet en 2024



## Stage de jeu face caméra avec la réalisatrice belge, Delphine Girard, en 2024





Workshop autour de BLASTED de Sarah Kane « Focus Cate & Ian »  
avec la metteuse en scène Julia Huet Alberola, en 2024

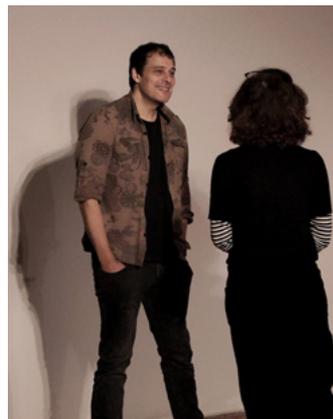




Stage en combat scénique avec Cédric Cerbara/ Naïma Ostrowski/ Laurent D'Elia, en 2024



## Stage de préparation de casting avec Kadija Leclère, en novembre 2024



## Stage d'écriture scénique «Le théâtre et le chant, la voix, la musique, le son» avec Françoise Berlangier, en décembre 2024





Stage de chant lyrique avec Gabrielle Philiponet, en mars 2025



## Séances photo avec Selina de Maeyer en 2024



# Analyse de la Déclaration de Politique communautaire

---

En juillet 2024, le nouveau gouvernement de la FWB a publié sa Déclaration de Politique Communautaire. Nous nous sommes par la suite réuni plusieurs fois pour analyser les sujets qui concernent nos secteurs. Les réactions de l'Union ont été compilées dans un document qui a été envoyé à Mme Degryse, ministre de la Culture, le 26 novembre 2024. En très résumé, nos interrogations portaient sur :

1. le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction, notamment
  - . la limitation dans le temps des mandats de direction dans les Asbl.
  - . l'ouverture des organes de gestions à des opérateurs indépendants et des mécènes
2. le débat concernant la « liberté artistique »
3. le cadastre de l'emploi culturel et artistique (qui vient d'être publié il y a quelques jours et que nous sommes en train d'évaluer : fournir une photographie détaillée de l'emploi culturel)
4. les nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle)
5. la déclaration par la DPC du rôle pivot de la culture, où on parle de financement diversifié et revalorisé.
6. le regroupement des fédérations professionnelles pour [je cite] assurer une représentativité suffisante
7. le guichet unique, la Maison des artistes et des fédérations
8. la volonté de soutenir auprès du gouvernement fédéral l'adoption d'une réglementation fiscale incitative pour le mécénat
9. l'extension du tax-shelter aux petites structures
10. l'attention portée à la juste rémunération des artistes
11. l'emploi des artistes dans les « actions spécialisées » socioculturelles des centres culturels
12. L'amélioration de la gouvernance des conseils et des commissions
13. la réforme du statut des artistes
14. les bonnes pratiques en matière de résidence
15. la simplification administrative et une cohérence entre les politiques de soutiens culturels et les politiques de soutien du PECA
16. le décret diffusion
17. l'instauration d'une commission mixte artistes/RTBF pour une meilleure concertation et transparence
18. la coordination entre cette volonté de réformes, au niveau communautaire, et les niveaux fédéral et européen

Nous avons pu nous entretenir avec des représentants de la Ministre de la Culture et Ministre Présidente de la FWB, Elizabeth Degryse et lui présenter ces analyses.

Vous trouverez le [document complet de l'analyse](#), ainsi que la déclaration de Politique Communautaire sur notre site internet, dans l'onglet « Informations ».

# *Encore toucher au statut ?*

## *Non, merci.*

---



Si vous avez suivi l'actualité ces deux derniers mois, vous avez peut-être entendu parler d'une volonté de supprimer le Statut de Travailleur-euse des Arts, survenue dans le cadre de la réforme du chômage, portée par le ministre du travail David Clarinval. (Ce qui est d'autant plus paradoxal que son parti nous avait assuré ne pas vouloir toucher au Statut en disant « ça n'aurait aucun sens »...)

L'information est apparue dans la presse un beau matin, mais à l'Union... on le savait déjà depuis quelques jours.

Toutefois, il est vite apparu que les partis du gouvernement étaient divisés sur le sujet, il y avait donc une carte à jouer.

Avec nos partenaires de l'UPACT (d'autres fédérations culturelles), nous avons activé nos relais politiques : cabinets ministériels, députés,... et fourni aux politiques qui le souhaitent des arguments contre toute modification du Statut qui nuirait au secteur.

Nous avons également participé à la manifestation organisée par les syndicats place de la Monnaie. Un moyen, en pleine période de tractations, de montrer au gouvernement que le secteur était mobilisé. On y a croisé de nombreux membres, merci à vous !

Progressivement, la volonté de suppression du Statut s'est transformée dans les discours en une proposition de sortir le statut du giron de l'ONEM.

L'idée peut sans doute paraître séduisante au premier abord ; bien des artistes se demandent pourquoi l'on touche des allocations de chômage alors que nous ne sommes pas vraiment des chômeurs, mais bien dans une démarche professionnelle continue faite d'une intermittence de contrats.

Mais à bien y regarder de plus près, cette « sortie de l'ONEM » pose de nombreuses questions ! Le secteur avait d'ailleurs catégoriquement refusé cette option lors de la concertation organisée pour la dernière réforme.

En effet, si les allocations de Travailleur-euse des arts ne constituaient plus des allocations de chômage, en quoi consisteraient-elles ? Comment seraient-elles financées ? Les artistes participent à la sécurité sociale générale, via les cotisations payées par leurs employeurs, pourquoi ne pas en bénéficier ? Et enfin, de nombreuses législations sont « connectées » à la réglementation chômage : les pensions (une partie de chômage peut être prise en compte dans le calcul), les congés maternité, la fiscalité, etc. Sortir les Travailleur-euses des Arts d'un régime d'allocations de chômage impliquerait donc de les sortir aussi de toutes les réglementations qui vont de pair, ou de toutes les renégocier, ce qui prendrait des années, sans certitudes de conserver ce qui existe déjà aujourd'hui.

Juste avant Pâques, le gouvernement s'est finalement accordé pour ne pas toucher au Statut. Le spectre s'éloigne, mais on reste attentifs. Toucher au Statut qui vient à peine d'être modifié il y a un peu plus d'un an, alors que beaucoup d'artistes peinent encore à s'y retrouver dans la nouvelle législation ? Non, merci.

Thibaut Delmotte

# Les jours non-indemnisables

## Mise à jour indexée



Nous vous en avons déjà fait part l'an dernier, mais comme le sujet suscite toujours de nombreuses questions, revoici nos explications concernant le principe des jours non indemnisables ! Les montants ont par ailleurs été indexés, vous retrouverez **l'index en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2025** dans tous les exemples de cet article.

### Le principe des jours non-indemnisables

Lorsque vous travaillez, vous ne percevez pas d'allocation pour les jours couverts par un contrat de travail (comme cela a toujours été le cas).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les bénéficiaires du Statut de Travailleur-euse des Arts, **selon le montant de vos revenus**, vous pouvez perdre des jours d'allocations supplémentaires.

Désormais, **pour tout type de contrat** de travail salarié (à la durée, à la tâche, artistique ou non) :

- 203,07€ brut employé gagnés = 1 jour de chômage en moins. (ce montant est indexé)
- Le calcul s'effectue trimestriellement, en cumulant tous les salaires perçus sur le trimestre. Il donne lieu à d'éventuels jours non-indemnisables ultérieurement (maximum 78 jours/trimestre).
- Le nombre de jours à déduire est toujours arrondi à l'inférieur.
- Le nombre de jours de chômage déduit ne peut être inférieur au nombre de jours de travail déclarés par l'employeur.

### Exemples

Pour bien comprendre, voici quelques exemples.

Si entre avril et juin (un trimestre civil) vous avez gagné **en tout** :

- **1200€ brut sur 3 jours.**

1200 divisé par 203,07€ = 5,9, arrondi à l'inférieur, **soit 5 jours.**

Puisque vous avez travaillé (et donc déjà déclaré) **3 jours** entre avril et juin, cela donnera lieu à **2 jours supplémentaires sans allocations** après ce trimestre.

- **1200€ brut sur 5 jours.**

1200 divisé par 203,07€ = 5,9, arrondi à l'inférieur, **soit 5 jours.**

Puisque vous avez travaillé (et donc déjà déclaré) **5 jours** entre avril et juin, cela n'a **aucune incidence** par la suite.

- **1200€ brut sur 7 jours.**

1200 divisé par 203,07€ = 5,9, arrondi à l'inférieur, **soit 5 jours.**

Puisque vous avez travaillé (et donc déclaré) **7 jours** entre avril et juin, cela n'a **aucune incidence par la suite**, mais vous perdez bien les allocations des 7 jours travaillés.

## Petits exemples concrets :

- Vous répétez ou jouez au théâtre pour une longue période, avec une rémunération mensuelle.

1 mois = généralement 26 jours ouvrables.

$26 \times 203,07 = 5279,82$ .

Il faudrait donc que votre rémunération soit supérieure à 5280€ bruts par mois pour perdre plus de jours d'allocations que ce que vous avez réellement travaillé.

- Une rémunération plus élevée sur 1 journée ne donnera pas nécessairement lieu à des allocations en moins. Si vous avez d'autres journées sur le trimestre payées à un montant inférieur, c'est bien la moyenne de vos rémunérations qui sera prise en compte.

- Vous cumulez plusieurs contrats sur 1 journée : l'un rémunéré 250€ brut, un second rémunéré 200€ brut. Vous avez donc gagné 450€ sur 1 journée.

> Si ce sont vos seuls revenus du trimestre, vous perdrez 2 jours d'allocations en tout (1 le jour travaillé, 1 après le trimestre concerné).

> Si vous avez d'autres revenus sur le trimestre, c'est la moyenne du trimestre qui sera prise en compte.

- Vous n'avez pas du tout de travail sur l'année, sauf 1 journée particulièrement bien payée : 1100€ brut !

$1100 / 203,07 = 5,41$ , arrondi à l'inférieur, soit 5 jours.

Même si vos revenus annuels sont extrêmement faibles, vous perdrez en tout 5 jours d'allocations : 1 le jour travaillé, et 4 après le trimestre concerné.

- Vous perdez 1 journée d'allocation par tranche de 203,07€ brut gagnés.

1 journée d'allocations sous statut = entre 62,64€ et 73,82€ imposables.

Il va de soi que gagner 203,07€ brut supplémentaires vous rapportera toujours plus qu'une journée de chômage.

## Exception

Une exception est prévue pour les contrats de travail dont la rémunération est fixée en suivant les barèmes des conventions collectives de la Commission Paritaire de la production cinématographique (CP303.01).

Ceux-ci ne sont pas soumis à ce principe de jours non-indemnisables.

### L'exception concerne :

- des contrats d'acteur·ice, de technicien·ne, de réalisateur·ice, etc. dont la rémunération est fixée en suivant les barèmes de convention collective de la CP du cinéma.

## Comment cela sera-t-il appliqué ?

- **Faut-il remplir un formulaire chaque trimestre ? Allez-vous devoir fournir la liste de vos revenus pour chaque contrat ?**

Le calcul des jours non-indemnisables sera effectué de manière automatique par l'administration, sur base des déclarations remplies par les employeurs auprès de l'ONSS. Vous n'avez pas de déclaration à effectuer.

Une seule exception : les contrats de travail effectués à l'étranger doivent faire l'objet d'une déclaration de votre part. Vous devrez introduire un formulaire C188.2 auprès de votre organisme de paiement (syndicat, CAPAC) durant le trimestre qui suit l'activité.

• **Comment bénéficiaire de l'exception pour le cinéma mentionnée plus haut ?**

Si un de vos employeurs relève de la Commission Paritaire 303.01, les revenus qu'il vous verse seront en principe automatiquement déduits pour le calcul des jours non-indemnifiables. Vous ne perdrez pas de jours de chômage supplémentaires pour ces contrats. (En cas de doute, la CP de l'employeur est indiquée sur le C4)

Si l'employeur ne relève pas de la CP 303.01 mais que votre rémunération a bien été fixée sur base de la convention collective de cette commission paritaire (vous devez pouvoir le démontrer, par exemple si c'est inscrit dans votre contrat), vous pouvez alors demander à bénéficier également d'une exception, en complétant le formulaire C188.2 (le même que pour les contrats à l'étranger) et en joignant les documents nécessaires.

• **À quel moment les allocations vous seront-elles déduites ?**

ATTENTION : prévoyez que ces jours non-indemnifiables vous seront appliqués très longtemps après les contrats effectués !

En raison de l'automatisation de la procédure, l'ONEM ne pourra pas avoir accès immédiatement à vos revenus. Il prévoit que les jours ne pourront pas être calculés avant Trimestre+3 ! C'est à dire :

- pour les revenus de janvier à mars, pas de calcul avant octobre
- pour les revenus d'avril à juin, pas de calcul avant janvier de l'année suivante
- etc.

Une fois le calcul effectué, il peut donner lieu à une période non-indemnifiable :

Si l'ONEM notifie le calcul effectué à votre bureau de paiement le 5 novembre ou le 17 novembre par exemple, la période non indemnifiable démarre le 1<sup>er</sup> novembre.

Si l'ONEM le notifie dans les 3 derniers jours ouvrables du mois de novembre, alors la période non indemnifiable débute le 1<sup>er</sup> décembre.

(Un courrier vous sera envoyé pour vous en informer)

**Bon à savoir :**

Il s'agit d'une période calendrier fixe pendant laquelle vous ne pouvez pas bénéficier d'allocations.

**Exemple :**

Le calcul détermine, sur base de vos rémunérations du premier trimestre, une période de 12 jours non indemnifiables.

Ce calcul est notifié le 9 octobre, et prend donc effet au 1<sup>er</sup> octobre.

Vous n'avez alors pas droit aux allocations du 1<sup>er</sup> au 14 octobre (12 jours du lundi au samedi).

Si vous travaillez entre le 1<sup>er</sup> et le 14 octobre, cela ne reporte pas la période non indemnisable ! Vous ne perdez donc pas de jours supplémentaires.

Idem si vous avez des jours de vacances couvert par un pécule de vacances durant cette période.

### **Encore des questions ?**

Le site Dockers.io, géré par une ASBL, vous aide à calculer vos jours non-indemnisables, en encodant vos contrats.

Nous organiserons prochainement une nouvelle séance d'info sur l'ensemble de la réforme du statut (accès, renouvellement, jours non-indemnisables, etc.), restez à l'affût de nos newsletters.

Thibaut Delmotte

# Renouvellement des allocations de Travailleur·euse des Arts



Vous aviez le « statut d'artiste » avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et vous avez basculé automatiquement sur le nouveau Statut de Travailleur·euse des Arts ?

Alors votre droit aux allocations arrive à échéance **le 30 septembre prochain**, il va falloir le renouveler ! On vous explique comment procéder.

## Quand dois-je faire ma demande ?

Toutes les personnes ayant basculé de manière automatique sur le nouveau statut ont leur date de renouvellement au 30 septembre 2025.

Vous pouvez introduire votre demande de renouvellement à partir du 1<sup>er</sup> août 2025, et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2025 !

## Où dois-je introduire ma demande ?

Après de votre organisme de paiement (bureau de chômage de votre syndicat ou CAPAC).

## Quels sont les critères à remplir ?

### - Être en possession d'une attestation de Travailleur·euse des Arts.

C'est forcément le cas pour vous si vous avez basculé automatiquement sur la nouvelle législation, vous en avez reçu une automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle est valable jusque fin 2028. En cas de besoin vous pouvez la télécharger sur <https://workinginthearts.be/>

### - Avoir gagné, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 30 septembre 2025 au moins 6335,94€ bruts. (Il s'agit de l'index actuel en vigueur depuis février. Si vos prestations ont eu lieu avant février 2025, le montant est un peu moins élevé, suivant l'index en vigueur au moment de la prestation)

Il doit s'agir de revenus salariés (pas de droits ou de revenus d'indépendant).

Ces revenus peuvent avoir été perçus pour n'importe quelle activité professionnelle, dans n'importe quel secteur !

Même si vos activités n'avaient rien d'artistique, elles sont valables.

### - Si, au 30 septembre 2025, vous avez le « statut » depuis au moins 18 ans, le montant de revenus minimum est diminué de moitié (3167,97€ bruts à l'index actuel).

## Que dois-je faire concrètement pour renouveler mon droit aux allocations ?

- **Remplir un formulaire C181.** Votre organisme de paiement le transmettra à l'ONEM. Vous pouvez le trouver sur le site de l'ONEM si vous souhaitez y jeter un œil. Nous vous conseillons de le remplir avec votre organisme de paiement, pour être certain·e de le faire correctement.

- **Joignez les contrats et C4 du trimestre en cours et du trimestre précédent.**

Il n'est pas nécessaire de fournir les documents des périodes antérieures ! (L'ONEM se basera sur les déclarations faites par vos employeurs à l'ONSS, mais les informations concernant le trimestre en cours et le trimestre précédent ne sont pas toujours en leur possession, ou pas finalisées. Veillez donc à joindre les documents de ces périodes.)

- Si vous voulez faire valoir des contrats auprès d'employeurs étrangers, joignez ces **contrats et les formulaires U1 européens** (Documents depuis octobre 2022, l'ONEM n'a pas accès aux informations concernant les contrats étrangers)

**Comment demander une réévaluation de mon allocation ?**

Lors du renouvellement de vos allocations, vous pouvez demander que le montant de celles-ci soit réévalué.

Une case est prévue à cet effet dans le document : dans la rubrique « Souhaitez-vous demander une révision du montant de votre allocation du travail des arts ? », cochez simplement « oui », et indiquez le trimestre de revenus sur lequel vous souhaitez que votre allocation soit recalculée. (Choisissez idéalement le trimestre où vos revenus étaient les plus élevés)

**Bon à savoir :**

- La réévaluation ne peut avoir lieu que si elle vous est plus favorable (le montant de votre allocation ne peut pas diminuer suite à cette demande).
- Il n'est pas possible de demander une réévaluation de votre allocation à un autre moment. Pensez à le faire lors de votre renouvellement si votre allocation est plutôt basse.

# Les Lignes rouges du secteur culturel

---

Avril 2025 – Après quelques semaines tendues où le Statut de Travailleur·euse des Arts a été discuté et disséqué sur la scène politique et médiatique, il semblait important de repreciser quelques fondamentaux. Avec d'autres fédérations du secteur culturel (Aires Libres, ARRF, Artist United, CTEJ, FACIR, La RAC, Les Lundis d'Hortense), nous avons ainsi rédigé un texte qui porte nos positions communes sur le Statut de Travailleur·euse des Arts.

## **Les Lignes rouges du secteur culturel**

### **Position commune des fédérations concernant le Statut de Travailleur·euse des Arts**

Le Statut social de Travailleur·euse des Arts mis en place par le précédent Gouvernement fédéral pour renforcer leur protection sociale doit rester pleinement ancré dans le cadre du régime général de la sécurité sociale belge. L'allocation du Travail des Arts doit, elle, rester dans la branche chômage, mise en œuvre par l'ONEM.

### **Une protection sociale réformée récemment suite à un processus de concertation approfondi**

Les concertations « Working in the arts » initiées et menées suite au COVID par les Ministres Dermagne (PS), Vandenbroucke (Vooruit) et Clarinval (MR) ont abouti à un consensus de la majorité gouvernementale précédente et des participants au WITA sur les fondamentaux du régime visant à assurer aux Travailleur·euses des Arts, une protection sociale pérenne et adaptée aux spécificités de leur travail :

- Le système de protection sociale des Travailleur·euses des Arts doit s'inscrire dans le régime général de la sécurité sociale financé en partie par les travailleur·euses et décliner ses spécificités dans ses différentes branches ;
- L'allocation de Travail des Arts doit s'inscrire dans la branche chômage de la sécurité sociale dont l'ONEM assure la mise en œuvre ;
- L'allocation de Travail des Arts se différencie d'une allocation de chômage. Elle est perçue par des Travailleur·euses des Arts, considéré·es comme travailleur·euses actif·ves qui ne sont donc pas soumis·es à l'application des règles relatives à l'emploi convenable et à l'activation de l'emploi.

### **Ces fondamentaux constituent les lignes rouges du secteur culturel.**

Toute modification du régime entraînerait une potentielle régression des droits des Travailleur·euses des Arts et une insécurité juridique permanente, poussant de nombreux·es Travailleur·euses des Arts à quitter le secteur.

## **Un secteur qui génère beaucoup d'emplois**

Le secteur culturel représente environ 5 % du PIB belge. Selon le cadastre de l'emploi culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles (mars 2025), il génère plus de 101500 emplois rien qu'en Belgique francophone.

## **Mais précaires**

Parmi eux, les Travailleur-euses des Arts – pourtant au cœur de la création et de la vitalité du secteur et sans lesquels tout l'écosystème culturel s'effondrerait – perçoivent en moyenne à peine 12 688 euros bruts par an.

## **Une organisation du travail spécifique**

La réforme a reconnu les réalités spécifiques du travail artistique : l'intermittence comme une contingence inhérente au métier artistique, ainsi que le travail invisibilisé nécessaire à la création de projets qui intervient régulièrement entre les périodes d'engagement contractuel, l'imprévisibilité des revenus souvent faibles, la courte durée des contrats, la diversité des types de revenus et des modèles de rémunération, la diversité des emplois et des employeur-euses, un faible pouvoir de négociation face à l'entité contractante.

## **Une protection sociale sur mesure à renouveler régulièrement**

L'allocation de Travail des Arts n'est pas un revenu garanti à vie : son accès est complexe, encadré et toujours limité dans le temps. Pour les artistes créateur-ices qui peuvent vendre des œuvres (auteur-ices, plasticien-nés...), le contrat 1bis permet de cotiser à la sécurité sociale, d'être ainsi assimilé-es à des salarié-es et de s'assurer une protection sociale.

## **Stop à la désinformation !**

**...Les montants versés ont augmenté de façon exponentielle ? C'est faux.**

L'accord de gouvernement précédent prévoyait un budget annuel de 75 millions d'euros en plus du budget initial de 60 millions d'euros. Un retard dans la mise en place de la Commission du Travail des Arts a entraîné une correction technique des tableaux budgétaires liés à la sous-consommation pour les années 2023 et 2024. On reste donc dans le cadre budgétaire prévu pour cette réforme concertée et budgétée.

**... Le nombre de bénéficiaires a augmenté de façon exponentielle ? Cette affirmation est inexacte.**

Mathématiquement, le calcul est erroné, le taux de croissance des bénéficiaires ayant chuté de 59% (entre 2022-23 et 2023-24). De plus, rappelons que comme l'accès aux allocations a été adapté, il est prévu que plus d'artistes créateur-ices et plus de jeunes puissent en bénéficier pour démarrer leur carrière. Par contre, personne ne sait si les anciens et surtout les anciennes bénéficiaires pourront maintenir leurs droits après le premier renouvellement des allocations en octobre 2025 et après le premier renouvellement d'attestation en janvier 2029. Ce n'est qu'à ce moment-là que la réforme aura déployé tous ses effets et que nous pourrons réellement l'évaluer.

**... Si les allocations de chômage étaient limitées dans le temps, ce régime serait discriminatoire par rapport aux autres travailleur-euses. C'est faux.**

Dans son avis 71 490/3 du 10 juin 2022, le Conseil d'État, invité à se prononcer sur la constitutionnalité (notamment aux articles 10 et 11 de la Constitution, égalité et nondiscrimination) du texte législatif contenant la réforme du Statut de Travailleur-euses des Arts, n'a pas considéré que la réforme générait une inégalité de traitement entre les travailleur-euses et les Travailleur-euses des Arts car la différence de traitement entre ces deux catégories de travailleur-euses est raisonnablement justifiée.

### **Des craintes aussi pour les pensions**

La réforme des pensions devra également tenir compte des spécificités de l'intermittence et assimiler, notamment, les périodes sous allocation du Travail des Arts à du travail effectif sous peine de voir les artistes sombrer dans la misère à l'issue de leur carrière.

### **Un choix de société**

Sans protection sociale adaptée pour les Travailleur-euses des Arts, pas de culture et pas d'exercice effectif des droits culturels des publics.

#### **Les fédérations signataires :**

Aires Libres (Arts du Cirque, forains et de la rue) / ARRF (Cinéma / audiovisuel) /  
Artist United (pluridisciplinaire) / CTEJ (Théâtre jeunesse) / FACIR (Musique) /  
La RAC (Danse) / Les lundis d'Hortense (Musique Jazz) /  
Union des Artistes du Spectacle (Arts de la scène / Cinéma)

L'Union des Artistes du Spectacle est soutenue par





# UNION DES ARTISTES

---

UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

---

*Asbl*

---

Éditeur-ices responsables :  
Thibaut Delmotte et Julie Basecqz  
Compte bancaire : IBAN BE 57 0000 2071 3035  
Mail : [info@uniondesartistes.be](mailto:info@uniondesartistes.be)  
Site : [www.uniondesartistes.be](http://www.uniondesartistes.be)  
Facebook : Union des Artistes du Spectacle  
Instagram : @union\_des\_artistes

---

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Avec le soutien de PlayRight